



Île de loisirs de Cergy-Pontoise
Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion
Rue des étangs – CS 70001 - 95001 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95
contact@cergy-pontoise.iledeloisirs.fr
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT.

Présents : Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Rachid TEMAL, Alexandre PUEYO, Malika YEBDRI, Gilles LE CAM, Sylvie COUCHOT, Cécilia TOUNGSI-SIMO, France-Lise VALIER

Absents ayant donné pouvoir : Edwina ETORE-MANIKA (pouvoir donné à Alexandre PUEYO), Anne FROMENTEIL (pouvoir donné à Thibault HUMBERT)

Absent excusé : Hervé FLORCZAK

DELIBERATION 2023- 021

Objet : Demande de subvention à la Région Ile de France pour la création d'un poste avancé de la brigade équestre de la police nationale sur l'île de loisirs de Cergy-Pontoise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion de l'île de Loisirs de Cergy-Pontoise le 1^{er} octobre 1974,

Considérant la nécessité de création d'un poste avancé d'une brigade équestre sur l'île de loisirs de Cergy-Pontoise pour un montant de 82 860 euros TTC,

Considérant la nécessité de formaliser une convention entre le SMEAG et la Direction départementale de la Sécurité Publique (DDSP),

Considérant la nécessité de poursuivre une politique de sécurisation des usagers,

Le comité syndical,

Sur la proposition du Président Monsieur Thibault HUMBERT et le rapport présenté par Monsieur Benjamin CHKROUN,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la création d'un poste avancé d'une brigade équestre sur l'île de loisirs de Cergy-Pontoise pour un montant de 82 860 euros TTC,

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06/04/2023

ID : 095-259500627-20230406-D2023_021-DE



DECIDE du lancement des études et des travaux pour la création d'un poste avancé d'une brigade équestre sur l'île de loisirs de Cergy-Pontoise pour un montant de 82 860 euros TTC,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions de la Région Ile de France pour un montant de 82 860 euros TTC et à signer la convention entre le SMEAG et la DDSP.

SOLLICITE auprès de la Région Ile de France l'autorisation de démarrage anticipée des travaux.

Le Président

Thibault HUMBERT

